



CANADA

Débats du Sénat

1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 143 • NUMÉRO 95

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'annulation de la réunion du Comité
des langues officielles

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 9 mai 2007

LE SÉNAT

Le mercredi 9 mai 2007

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ANNULATION DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES LANGUES OFFICIELLES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Si les droits linguistiques des communautés de langues officielles en situation minoritaire sont si importants, comme madame le leader l'indique, pouvez-vous alors nous expliquer pourquoi ses collègues de l'autre endroit ont annulé, à la toute dernière minute, la réunion du Comité des langues officielles alors que des représentants du Programme de contestation judiciaire s'étaient déplacés de Winnipeg pour y assister?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, le gouvernement n'est pas responsable de tout le travail du comité de l'autre endroit. Des membres du gouvernement siègent au comité et je pense qu'il ne nous appartient pas d'intervenir dans la décision de ce dernier.

Nous avons tous vu ce qui s'est passé au comité la semaine dernière. Le président de ce comité de la Chambre, Guy Lauzon, a déclaré publiquement que, étant donné que les tribunaux sont saisis de l'affaire et que le commissaire aux langues officielles l'étudie également, il était dans l'intérêt de tout le monde d'annuler la réunion et de reporter cette étude de quelques semaines. Nous avons

tous vu ce qui s'est passé la semaine dernière quand le comité a participé à certaines audiences. Cela n'a servi les intérêts de personne, pas plus les francophones que les anglophones.

M. Lauzon, qui — je m'empresse de le préciser — est Franco-Ontarien, est un porte-parole très crédible de notre parti sur ces questions. Il est certain qu'il agira de manière responsable dans cette affaire. Je crois que l'explication qu'il a donnée hier est valide. Il vaut mieux que les esprits se calment. Comme je l'ai déjà dit, le commissaire aux langues officielles étudie l'affaire, et M. Lauzon a décidé qu'il vaudrait mieux attendre quelques semaines avant de saisir à nouveau de cette question le comité de l'autre endroit.

Le sénateur Tardif : Si je comprends bien, le président du comité a pris cette décision de façon unilatérale, sans consulter le comité de direction, et peut-être même sans prendre des arrangements pour les gens qui avaient déjà prévu leur voyage afin qu'ils connaissent la décision à l'avance, avant d'arriver à Ottawa, cinq minutes avant la rencontre?

Le sénateur LeBreton : Je suis persuadée que le sénateur ne s'attend pas à ce que j'intervienne dans les opérations d'un comité de l'autre endroit, et je ne devrais certainement pas le faire non plus. Je ne peux donc pas répondre à cette question. Seul le président et le comité de direction de ce comité pourraient fournir une réponse au sénateur.